



Réponses aux voeux de la Commission de gestion 2012

Délégué municipal :
- M. Luc-Etienne Rossier, syndic

Aubonne, le 18 juin 2012/cdu



TABLE DES MATIERES

1.	Préambule	3
2.	Vœux	
2.1.	Bâtiment de l'Esplanade	
2.2.	Subvention et ventilation des charges	
2.3.	Informatique	
2.4.	Stationnement	3
2.5.	Mobility	
2.6.	Communication	4



Au Conseil communal d'Aubonne,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Dans sa séance du 18 juin 2013, la Municipalité a pris connaissance du rapport de la commission de gestion (CoGest) et de celui de la commission des finances (CoFin).

Elle les a lus avec intérêt et elle répond volontiers aux vœux exprimés par la CoGest.

La Municipalité a apprécié le travail réalisé par les membres de ces deux commissions et elle se réjouit du bon état d'esprit qui a présidé aux discussions.

2. Voeux

2.1. Bâtiment de l'Esplanade

La Municipalité procède à un entretien effectif minimum de la salle de l'Esplanade pour une utilisation sécurisée, tant qu'une autre option ne s'est pas concrétisée.

Réponse :

Pour la Municipalité, il est clair qu'un entretien minimum est nécessaire, en particulier pour la scène et l'alimentation électrique. Vœu accepté.

2.2. Subvention et ventilation des charges

Les montants estimatifs des subventions indirectes pour les postes du sport, de la culture, des associations et de la piscine sont portés en annexe au rapport de gestion.

Réponse :

Vœu accepté

2.3. Informatique

Un audit de sécurité informatique est effectué par une société tierce d'ici deux ou trois ans;

Réponse :

La Municipalité est d'accord d'entrer en matière sur ce vœu sous réserve de la définition du périmètre de l'audit et des frais que celui-ci pourrait engendrer.

2.4 Stationnement

L'article 138 du Règlement communal (concernant la taxe de surface à payer pour une place de stationnement non construite) est appliqué.

Réponse :

Il est vrai que cet article n'a pas été appliqué. D'une part parce que le montant de Fr. 2'000.-- est faible (une place de parc souterraine coûte au minimum Fr. 30'000.--) mais surtout parce que la Municipalité attendait le nouveau RPGA (Fr. 20'000.--).

Cependant la Municipalité accepte le vœu et appliquera l'art. 138 dès la délivrance des prochains permis.



2.5 Mobility

La Municipalité active le projet Mobility de manière concrète.

Réponse :

Ce vœu est également accepté et la Commission énergie sera réactivée pour faire une proposition répondant aux besoins.

2.6 Communication

La communication de la Municipalité avec le Conseil communal et la population (journal, site, etc.) est améliorée

Réponse :

La Municipalité est consciente de l'importance de la communication tant avec la population que le Conseil communal. Elle tient à y apporter du soin. Pour ce faire, elle a d'ores et déjà augmenté de 20 % le temps de travail de notre chargée de communication qui développera la réflexion dans le sens du vœu, qui est donc accepté;

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 18 juin 2013.

Au nom de la Municipalité	
Le syndic :	La secrétaire :
L.-E. Rossier	J. Carriot

Réponses déposées devant le Conseil communal d'Aubonne lors de sa séance du 25 juin 2013.